



UN SITE, UN CADRE AUTHENTIQUE, UNE ECOLE DE GOLF



LES JEUNES AU GOLF D'OZOIR-LA-FERRIERE

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF D'OZOIR-LA-FERRIERE
 Château des Agneaux 77330 Ozoir-la-Ferrière
 01.60.02.60.79 - secretariat@golfozoir.fr

COURS DE L'ECOLE DE GOLF			
2021 - 2022			
	Mercredi	Samedi	Dimanche
Septembre	8 15 22 29	11 18 25	12 19 26
Octobre	6 13 20	2 9 16 23	3 10 17 24
Novembre	10 17 24	13 20 27	14 21 28
Décembre	1 8 15	4 11 18	5 12 19
Janvier	5 12 19 26	8 15 22 29	9 16 23 30
Février	2 9 16	5 12 19	6 13 20
Mars	9 16 23 30	12 19 26	13 20 27
Avril	6 13 20	2 9 16 23	3 10 17 24
Mai	11 18 25	14 21 28	15 22 29
Juin	1 8 15 22 29	4 11 18 25	5 12 19 26
Juillet		2	3

HORAIRES DES COURS

Groupe Elite :

Jeunes ayant le niveau de participer aux qualifications pour les championnats de France des Jeunes.
Préparation à accession au haut niveau.

Mercredi et samedi de 14h00 à 17h00
Atelier – Stratégie et Parcours

Du Loisir à la Compétition :

Préparation aux 1ères compétitions de classement et aux passages des drapeaux

Mercredi et/ou samedi de 14h00 à 17h00
Atelier – Stratégie et Parcours

Loisirs :

Débutants et initiés qui découvrent le golf

Débutants de 5 à 8 ans : Dimanche de 10h00 à 11h00
Initiés tout âge et débutants de + de 8 ans : Dimanche de 11h00 à 13h00

A tout moment en cours d'année un enfant est susceptible de changer de groupe en fonction de son évolution

Cotisations année scolaire du 01/09/2021 au 31/08/2022

Jeune de 6 à 11 ans : 450 € Licence jeune 6 à 12 ans : 18 €
Jeune de 12 à 18 ans : 600 € Licence jeune 13 à 18 ans : 21 €

Réduction de cotisation :

20% de remise sur la cotisation du 2^{ème} jeune
30% de remise sur la cotisation du jeune, enfant de parent membre

La cotisation comprend :

- les cours de l'école de golf
- les jetons de practice
- l'utilisation d'un chariot manuel
- l'accès aux parcours
- le droit de jeu aux compétitions de classement jeunes

RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom du jeune :
Date de naissance :
N° de licence :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone portable du jeune :
Nom/Prénom du père : Mail :
Tel :
Nom/Prénom la mère : Mail :
Tel :

Dossier complet à nous retourner le plus rapidement possible :

Fiche de renseignements

Certificat médical ou attestation à remplir à l'accueil

Charte de l'école de Golf

Autorisation parentale d'urgence médicale

Autorisation de Prélèvement invasif

Autorisation de droit à l'image

AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné (e)

M. / Mme.....

demeurant

.....

autorise mon enfant à se faire véhiculer par des accompagnateurs pour toutes les épreuves auxquelles il participera lors de l'année scolaire 2021/2022.

Fait àle

Signature des parents :



**CHARTRE ETHIQUE DES JOUEURS DE L'ECOLE DE GOLF
ANNEE 2021-2022**

Je soussigné(e) _____ membre de l'Ecole de Golf d'Ozoir-la-Ferrière pour l'année scolaire 2021/2022 adhère à la ligne de conduite définie ci-dessous.

En tant que joueuse/joueur, je m'engage à :

- participer à tous les stages de suivi et de préparation aux qualifications au Championnat de France Jeunes et aux Championnats de France par équipes qui se dérouleront pendant les vacances scolaires et/ou en week-end ;
- participer aux qualifications au Championnat de France des Jeunes U12 – Benjamins – Minimes ;
- jouer des compétitions sur d'autres parcours que mon club d'Ozoir-la-Ferrière ;
- accepter toute sélection pour représenter le club d'Ozoir-la-Ferrière lors de compétitions départementales, des compétitions de ligue, nationales ou internationales ;
- avoir un comportement exemplaire avant, pendant et après les cours, regroupements ou compétitions ;
- avoir une tenue vestimentaire irréprochable, aux couleurs du club d'Ozoir-la-Ferrière ;
- respecter toutes les consignes provenant de l'encadrement du golf d'Ozoir-la-Ferrière ;
- être ponctuel(le) à tout rendez-vous donné ;
- respecter les heures imposées pour les cours, compétitions ou regroupements.

Coordonnées de la joueuse/du joueur :

Prénom.....Nom.....

Date

Les parents
Mention manuscrite « *Lu et approuvé* »

Le joueur/La joueuse
Mention manuscrite « *Lu et approuvé* »

Signature

Signature



**AUTORISATION DROIT A L'IMAGE
ANNEE 2021-2022**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse _____

Responsable légal du mineur :

Nom : _____ Prénom : _____

En l'application de l'article 9 du Code civil « *Chacun a droit au respect de sa vie privée (...)* » et 121-2 du Code de la propriété intellectuelle « *L'auteur a seul le droit de divulguer son œuvre (...)* » :

autorise

n'autorise pas

L'association sportive du golf d'Ozoir-la-Ferrière :

1) A diffuser des photographies ou images filmées lors de l'année scolaire 2021/2022 de mon enfant et/ou ses résultats golfs et interviews sur le site de l'Ecole de Golf, sur les sites web et Facebook du club, du comité départemental du 77 et de la Ligue Paris Ile de France ainsi que sur la chaîne Youtube du golf, en dehors de toute exploitation commerciale, pour une durée indéterminée ;

2) A l'occasion des prises de photos de groupe en compétition et /ou en cours, j'autorise que mon enfant soit photographié :

collectivement oui non (cocher la case correspondante)

individuellement oui non (cocher la case correspondante)

Document valable à dater de ce jour et pour tout droit à l'image de l'année scolaire 2021-2022

Date

signature du représentant légal



**AUTORISATION PARENTALE D'URGENCE MEDICALE ET CHIRURGICALE
ANNEE 2021-2022**

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

.....

agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé: (nom et prénom) :

autorise les membres de l'encadrement administratif et / ou technique de l'association sportive du golf d'Ozoir-la-Ferrière à prendre les premières dispositions d'urgence en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence (**SAMU**) afin que le joueur mineur ou majeur protégé désigné ci-dessus soit orienté, le cas échéant, vers une structure médicalisée et/ou hospitalière.

L'association sportive du golf d'Ozoir-la-Ferrière s'efforce, alors, de prévenir le représentant légal dans les meilleurs délais, aux fins de mise en relation avec des professionnels de la santé, aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile
Adresse mail (obligatoire)
N° de portable de la mère
N° de téléphone du travail de la mère
N° de portable du père
N° de téléphone du travail du père
Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Observations éventuelles : (traitement médicaux, allergies, autres observations utiles.)

Ce document est valable pour l'année scolaire 2021-2022.

Date signature du représentant légal



**AUTORISATION PARENTALE
PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE
CONCERNANT LES MINEURS ET LES MAJEURS PROTEGES (ARTICLE R. 232-52 CODE DU SPORT)
ANNEE 2021-2022**

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

.....

agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé: (nom et prénom) :

autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé cité ci-dessus.

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour l'année scolaire 2021-2022.

Date signature du représentant légal

L'article R. 232-52 du Code du sport dispose :

« La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

-du délégué fédéral prévu à l'article [R. 232-60](#) ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué fédéral ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;

-de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;

-de l'escorte prévue à l'article [R. 232-55](#).

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »